

**Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire
Séance du 04 décembre 2025
Avis n° 68-2025**

Ouverture à la formation initiale du parcours « accompagnement du handicap » dans la mention de licence professionnelle « Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques » à la rentrée universitaire 2026-27

La Commission de la formation et de la vie universitaire

Vu le Code de l'éducation

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS du 01/07/2022

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Situation actuelle :

La licence "Intervention sociale : Accompagnement du handicap" est dans sa seconde année d'existence. Le parcours est proposé dans le cadre d'une formation en alternance adossée, soit à des contrats d'apprentissage, soit à des contrats de professionnalisation. La formation est également accessible par la promotion par alternance (Pro-A) et à la reprise d'études. Les effectifs actuels sont de 12 étudiants.

La licence s'inscrit dans le projet HIT (Handicap Innovation Territoire) porté par l'agglomération de Lorient, structuré autour du parcours de vie du citoyen en situation de handicap.

La Licence répond à la nécessité de former les professionnels pour incarner de nouveaux métiers qui émergent dans le secteur social et médico-social.

Proposition :

Ouvrir la licence « intervention sociale : accompagnement du handicap » à la formation initiale.

En effet, l'équipe pédagogique a reçu beaucoup de dossiers de candidature d'étudiants provenant notamment de licence en psychologie, de très bon niveau, mais non-admis en master, car les masters en psychologie sont pour la plupart devenus très sélectifs. Pour ces étudiants et dans le contexte actuel où les contrats d'apprentissage deviennent difficiles à trouver, la possibilité de disposer d'une alternative à un contrat d'apprentissage augmenterait leur chance de suivre la formation. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions leur proposer une voie en formation initiale, comprenant un stage et des projets à mener.

Conséquences :

La capacité d'accueil globale reste inchangée (20 places), de même que le calendrier de formation. Il n'y a donc pas création de cours ou de groupes supplémentaires, seulement des suivis de stages et de projets tuteurés.



Le modèle économique travaillé avec le service du contrôle de gestion est joint en annexe. Afin de compenser la charge résultant de l'ouverture à la FI de ce parcours, l'analyse a été conduite au niveau de la composante : ainsi, le seuil minimal d'apprentis identifié pour le LP ISAPS est de 9 apprentis. Dans cette hypothèse, le M2 Métiers du livre et de l'édition pourrait compenser la couverture des charges à partir de 8 apprentis

Après en avoir délibéré,

Émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ouverture à la formation initiale du parcours « accompagnement du handicap » dans la mention de licence professionnelle « Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques » à la rentrée universitaire 2026-27

Membres en exercice : 32
Membres présents : 17
Membres représentés : 8
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Visa de la Vice-Présidente CFVU, en charge des formations et des réussites

Catherine KERBRAT RUELLAN

Signé électroniquement par : Catherine Kerbrat Ruellan
Date de signature : 09/12/2025
Qualité : VP CFVU Formations et réussites

Documents en annexe :

4.6_annexe_LP ISAPS - modele éco

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 11 décembre 2025



Version finale

Ce document est une version validée. Les données et leur traitement sont conformes à la méthodologie énoncée et peuvent être employés pour les usages qu'il définit.

Contexte: La LP "Intervention Sociale et Accompagnement des publics spécifiques" a été ouverte en 2024-2025. Le cadrage préconise la couverture des charges directes et d'appui par les recettes générées. Cette condition n'est atteinte qu'à partir de 16 apprentis inscrits dans la formation. Cette cible étant difficilement atteignable, une compensation par les recettes nouvelles liées à l'ouverture à l'alternance du M2 "Métiers du Livre et de l'édition" au sein de la même composante, a été validée lors de la commission d'optimisation des recettes du 4 février 2025. La composante souhaite désormais pouvoir proposer la LP ISAPS à un public non alternant afin de compléter le groupe existant.

Objet de l'analyse: selon quelles conditions les recettes nouvelles du M2 MLE permettent-elles de compléter la couverture des charges directes et d'appui de la LP ISAPS? L'ouverture de la LP à un public non alternant permet-elle de respecter ces conditions?

LLSHS LP "Intervention Sociale et Accompagnement des publics spécifiques"					
Formation en alternance créée en 2024-2025 : ouverture au public non alternant en formation initiale					
PARAMETRES :					
Niveau prise en charge par apprenti et par an RNCP30077/RNCP40056 au 01/09/2025	7 000 €				
Tarif reprises d'études + DI 25-26	5 278 €				
Droits d'inscription 2025-2026	178 €				
CVEC par étudiant FI (apprenti ou non)	46 €				
Nb d'heures d'enseignement (HETD fixes): hors heures réalisées à titre gracieux	466,75				
Responsabilité pédagogique (FM16)	13				
Nb d'heures par étudiant (REH):	10	4 HETD de projet tutoré et 6 HETD de mémoire d'alternance ou de stage et soutenance			
Frais déplacement et plate-forme	1 050 €				
Effectifs étudiants:	TOTAL	dont apprentis	dont reprises d'études		
Effectif 2025-2026 au 06/11/2025	12	11	1		
Seuil minimal	16	9	0		
Cible	16	16	0		

LLSHS M2 "Métiers du Livre et de l'édition"								
Ouverture d'un parcours en alternance en 2024-2025								
PARAMETRES :								
Niveau prise en charge par apprenti et par an RNCP34100, référentiel 01/09/2025	7 811 €							
Tarif reprises d'études + DI 25-26	5 354 €							
CVEC par étudiant FI (apprenti ou non)	46 €							
Nb d'heures d'enseignement (HETD fixes):	646							
Heures de référentiel (REH) en heures équivalent TD :								
Pour le groupe	33,1							
Par étudiant alternant	8,5							
Par étudiant non alternant	4,8							
Scenarii permettant de compléter la couverture des charges directes et d'appui de la LP ISAPS								
Scenarii	LP ISAPS		M2 MLE		Couverture des charges LP	Compensation M2 MLE	Couverture globale	
	Apprentis	Reprises d'études	Apprentis	Reprises d'études			Résultat	taux de couverture
Situation 2025-2026	11	1	5	1	-24 147 €	35 080 €	10 933 €	110%
Seuil minimal LP	9	0	8	0	-43 956 €	48 522 €	4 566 €	104%
Cible LP	16	0	0	0	1 680 €	0 €	1 680 €	102%

Commentaire :								
LP ISAPS :								
Pour couvrir les charges directes et l'appui à la formation, sur la base des données initiales, il faut 18 étudiants alternants par groupe.								
Avec les effectifs actuels (2025-2026), il manque 24 147€ pour respecter le cadre imposé (couverture des charges directes et d'appui à la formation).								
M2 MLE:								
La cible du porteur, au début du projet, se situait entre 10 et 15 apprentis pour cette formation. Au regard de la première année de mise en oeuvre, un objectif atteignable se situerait entre 5 et 10 apprentis. Pour 2025-2026, première année d'ouverture à l'alternance, on constate 5 apprentis et une reprise d'étude avec financement parmi les 37 inscrits. Les conditions sont donc remplies pour compenser l'écart constaté sur la LP ISAPS en 2025-2026.								
Le seuil minimal d'apprentis identifié pour le LP ISAPS est de 9 apprentis. Dans cette hypothèse, le M2 MLE pourrait compenser la couverture des charges à partir de 8 apprentis.								
Une vigilance devra être maintenue sur l'évolution des effectifs de ces 2 formations.								
Les coûts et recettes de cette analyse financière sont envisagés au global UBS (composante+central) et toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire hors évolutions de l'ensemble de l'offre de formation. Le coût total est un coût complet, intégrant les charges directes et indirectes. Sachant que le cadrage des créations de formations en apprentissage prévoit que les recettes doivent à minima couvrir les charges directes et d'appui à la formation. Le coût complet n'étant cependant pas couvert par les recettes dans les scénarios les plus probables, une vigilance devra être portée sur d'éventuels effets de seuil (créations de postes par exemple).								